

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°17-2024	CONTRATS - CONVENTIONS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Convention de parrainage dans le cadre du festival "Les mascarades" à Clisson
-------------------------------	--

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les conventions annexées ;

CONSIDÉRANT la recherche de donateurs pour accompagner la promotion et la valorisation du festival "Les mascarades";

Prend la décision suivante :

Article 1. **ACCEPTE** de recevoir des structures citées ci-dessous un soutien financier dans le cadre du festival "Les mascarades" qui aura lieu en ville du 25/05/2024 au 26/05/2024 :

STRUTURES	DON NET DE TAXE
Société Crédit mutuel de Clisson Val de Sèvre-18-20 Place des Doutes-44190 CLISSON	700 €
SAS Clisson Distribution Centre Leclerc-L'oliveraie-Route de Nantes-44190 CLISSON	750 €

Article 2. **CHARGE** le pôle "animation, culture et sport", le service "comptabilité", Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et publiée.

Article 3. **PRECISE** qu'une communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 15 avril 2024

Par délégation du Conseil municipal,

Xavier Bonnet
Maire

Décision transmise à la Préfecture le **18 AVR. 2024**

Et affichée le **18 AVR. 2024**

